

# Le lien CGT Canon N°21



## TELETRAVAIL : UN ACCORD A MINIMA

Courbevoie le 24 avril 2018

Au terme de négociations très tendues sur le télétravail, la CGT n'a été que partiellement entendu dans ses revendications.

A quatre mois du déménagement, la **Direction aurait dû tout mettre en œuvre pour limiter au maximum le traumatisme que vont constituer l'éloignement et les difficultés d'accès au nouveau Siège** pour les salariés de Montévrain et Courbevoie. Ce n'est malheureusement pas le cas.

La Direction aurait pu utiliser pleinement le télétravail pour soulager les salariés qui vont être soumis à des conditions de trajet épuisantes, elle se contente de proposer un accord minimaliste qui ne satisfera que partiellement les attentes du personnel.

Ainsi, **malgré les demandes répétées de vos élus CGT, M. Chapuis a décidé de limiter à 1 jour par semaine l'usage du télétravail pour la 1<sup>ère</sup> année de mise en place du dispositif**, malgré la carence drastique de transports en commun décents durant cette période.

Pour des raisons purement budgétaires, la Direction a également refusé de doter de PC portables tous les postulants au télétravail. **L'insistance de vos élus CGT a toutefois décidé l'entreprise à déployer 50 PC portables en 2018** pour permettre de débloquer la situation de salariés en attente de ce matériel pour pouvoir accéder au télétravail.

La Direction a toutefois diminué la portée de cette mesure en limitant cette dotation aux seuls salariés dont les PC arrivent en fin de vie !

L'accord n'ayant qu'une validité d'un an et l'engagement pour les 50 PC portables ne valant que pour l'année 2018, il est à redouter que les salariés dont le PC ne sera pas renouvelé en 2018 ne puissent jamais bénéficier de cette demi-mesure.

Il est également à déplorer que **de trop nombreux salariés, directement impactés par le déménagement du Siège, sont totalement exclus du télétravail** : l'ensemble du RCC, les équipes ACM / Média, les équipes de planification (y compris les ASC), les équipes de gestion des consommables et IRM, le centre de relation clients de MTV, les gestionnaires clientèle Business Ops et le service paie. **De ce fait, de très nombreux collègues d'Ile de France ne pourront pas en bénéficier.**

Il est tout aussi consternant de constater que **l'entreprise refuse avec obstination de rembourser les frais supportés par les salariés pour travailler à domicile** (internet, électricité, chauffage, téléphone, etc.).

Même si ce dispositif ne réduira pas la durée des temps de trajets pour se rendre au nouveau Siège (ORA), il pourra permettre à certains salariés de souffler une journée par semaine... faute de mieux.

Malgré ses carences certaines, ce dispositif est un petit pas en avant qui devrait permettre de faciliter la vie de certains salariés.

**Le Syndicat CGT Canon signera donc cet accord télétravail**, en espérant pouvoir le faire progresser, dès l'an prochain, à l'occasion d'un premier bilan et de son renouvellement.